

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL****JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le comité syndical régulièrement convoqué le dix-sept avril, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Arnaud	MORAND	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Marc	HORELLOU	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	André	PASTERIS	1 <sup>er</sup> Vice-Présidente	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Titulaire	PASSY
Monsieur	Alexis	HOTTEGINDRE	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	Jean-Claude	TOURNIER	Délégué Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

Assistaient à la séance :

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

Nombre de membres titulaires : 7

En exercice : 7

Quorum : 4

Présents : 7

Votants : 7

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Approbation des procès-verbaux des 23 février et 5 mars 2026 : Après avoir apporté les rectifications demandées par Madame REBET, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité ;

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur André PASTERIS ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Délibération télétransmise le : 12.05.2026

Mise en ligne du 12.05.2026 au 12.07.2026.....

Délibération exécutoire le : 12.05.2026

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

**CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026****N°2026-13****Objet : Budget de l'exercice 2026 – Vote du budget primitif**

Pour rappel, le conseil syndical s'est réuni le 23 février 2026 pour débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2026.

Sur la base de ce débat, le budget primitif avait été soumis au vote du conseil syndical en date du 5 mars 2026 et n'avait pas été approuvé : 2 pour - 3 contre

Aujourd'hui il est proposé au conseil syndical de voter à nouveau le budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 soumis au vote s'équilibre ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>1 768 213.03 €</b>	<b>1 768 213.03 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 041 185.15 €</b>	<b>1 041 185.15 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 809 398.18 €</b>	<b>2 809 398.18 €</b>

Il est demandé au conseil syndical de voter le budget 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Après avoir délibéré, Le Conseil syndical, APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

André PASTERIS

Le Président,

Arnaud MORAND

